

MHM



PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2033

Mercier Hochelaga-Maisonneuve Montréal

TABLE DES MATIÈRES



4

Mot du maire

5

Mot de la directrice d'arrondissement

6

Faits saillants 2024

8

Sources de financement

14

Taxe locale

17

Budget de fonctionnement 2024

- · Direction d'arrondissement
- · Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
- Direction du bureau de projets et du développement des services aux citoyens
- Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
- · Direction des travaux publics

24

Programme décennal d'immobilisations 2024-2033

- · Protection des bâtiments
- · Réfection de la voirie
- · Réaménagement de parcs
- · Acquisition de petits équipements

31

Surplus et réserves

33

Annexes

MOT DU MAIRE



Transition écologique et qualité de vie : voilà les deux thèmes qui sont au cœur de notre budget 2024.

La crise climatique est bel et bien réelle et elle affecte de façon très concrète notre arrondissement : records de chaleur. inondations, verglas, smog, etc. Le budget 2024 vise à mobiliser toutes les forces de notre arrondissement pour faire face à la crise climatique. Ainsi, nous renforcerons notre expertise en déminéralisation pour s'outiller davantage face aux inondations et transformer les îlots de chaleur en îlots de fraîcheur. Pour accompagner nos efforts de réduction de déchets, nous bonifions nos équipes de propreté et d'inspection. Pour faire face aux canicules de plus en plus fréquentes en mai et septembre, nous augmentons les semaines d'ouverture des jeux d'eau et des fontaines à boire.

Nous voulons aussi améliorer la qualité de vie dans MHM. Nos espaces verts sont une richesse que nous devons mieux entretenir. Nous bonifierons l'entretien des parcs, des chalets, des terrains sportifs, des jardins communautaires et des parcs à chiens. De plus, nous développerons un service de Bibliomobile pour rejoindre les citoyen(ne)s éloignés de l'offre culturelle.

Enfin, la cohabitation sociale étant essentielle pour une bonne qualité de vie, nous mettrons sur pied une équipe en développement social pour mieux accompagner les organismes communautaires qui font des miracles dans nos quartiers.

S'attaquer à la crise climatique tout en améliorant notre qualité de vie n'est pas un exercice simple, mais nos équipes sont compétentes et mobilisées. Ces objectifs seront atteints tout en appliquant une politique budgétaire rigoureuse. Par exemple, le montant de taxe locale payé pour une maison unifamiliale dans MHM est plus faible que dans 14 arrondissements, et est même jusqu'à deux fois plus bas que dans certains d'entre eux. Toutefois, il est évident que le modèle actuel de taxation foncière est dépassé et les démarches des municipalités du Québec pour diversifier les sources de revenus sont essentielles.

Un territoire vert, agréable et innovant - c'est l'objectif avoué du budget 2024 et nous en sommes fiers!

Pierre Lessard-Blais

Maire de l'arrondissement

MOT DE LA DIRECTRICE D'ARRONDISSEME

Le programme décennal d'immobilisations 2024-2033 et le budget de fonctionnement 2024 présentés dans ce document rendent compte des moyens et de la planification dont l'arrondissement se dote pour répondre à l'effervescence grandissante qui caractérise Mercier—Hochelaga-Maisonneuve.

Aux réalités bien locales, comme la transformation du territoire anciennement industriel qui se poursuit, s'ajoutent des défis amplifiés, à l'échelle mondiale, par la crise pandémique et, plus récemment, par une succession d'événements climatiques extrêmes.

L'arrondissement est ainsi appelé à assurer des responsabilités toujours plus importantes et variées. Elles vont de l'amélioration, l'entretien et l'embellissement de nos parcs, rues et bâtiments publics, au développement d'outils pour renforcer la résilience de la communauté et diminuer les inégalités sociales. Dans ce contexte, son rôle dans l'organisation et le soutien à la mise en place d'activités accessibles et sécuritaires pour se détendre, se divertir, consommer de la culture et faire du sport est essentiel. Elles fortifient

le tissu social et brisent l'isolement pour, ultimement, rendre la vie des résidentes et résidents plus belle et nous préparer à faire face aux défis à venir.

Chaque année, l'exercice de planification financière est réalisé de manière rigoureuse avec la collaboration de la division Ressources financières, matérielles et informationnelles. Il se matérialise ensuite grâce au travail acharné de l'ensemble des équipes de l'arrondissement qui améliorent la qualité de vie de la population en planifiant des projets porteurs et en les menant à bien sur le terrain.

J'aimerais remercier l'ensemble du personnel pour son dévouement, mais également les citoyennes, citoyens, organismes et partenaires qui joignent leurs forces aux nôtres pour nous permettre d'aller plus loin et faire de MHM un endroit où il fait bon vivre.

Véronique Belpaire

Directrice d'arrondissement

FAITS SAILLANTS 2024

Grâce à des investissements additionnels de 1 887 200 \$, le budget 2024 de l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve (MHM) permettra à la population de jouir de parcs améliorés et de profiter d'installations de qualité, de favoriser la mobilité active et d'assurer la sécurité des déplacements tout en maintenant un dynamisme communautaire, sportif et culturel sur le territoire.

Ajouter des ressources régulières pour l'entretien des parcs > 389 900 \$

Depuis l'été 2020, la fréquentation des parcs et espaces verts de Montréal est en hausse. Cette popularité entraîne des besoins additionnels en termes d'entretien. C'est pourquoi le budget 2024 permettra d'ajouter de manière permanente 10 employé(e)s à l'équipe des parcs en saison estivale.

Améliorer l'entretien des chalets de parcs > 87 700 \$

Depuis 2017, l'arrondissement investit de manière importante pour permettre la réouverture de chalets de parcs qui étaient trop vétustes. Ces chalets rénovés sont désormais ouverts au public et la plupart logent des organismes communautaires qui dynamisent et animent les parcs. Le budget 2024 prévoit la bonification de l'entretien de ces chalets forts appréciés de la population.

Déployer des ressources supplémentaires pour améliorer la propreté > 240 500 \$

L'arrondissement va consacrer des ressources additionnelles pour assurer la propreté du domaine public et lutter contre les dépôts sauvages, notamment en bonifiant ses équipes d'inspection sur le terrain.

Assurer une ouverture hâtive des jeux d'eau et des fontaines à boire > 48 400 \$

Avec les changements climatiques, les chaleurs estivales se font sentir de plus en plus tôt au printemps et la population souhaite que l'on procède le plus tôt possible à l'ouverture des jeux d'eau et des fontaines à boire. Le budget 2024 permettra l'ajout d'une ressource en période estivale pour faciliter ces opérations et procéder aux réparations des bris hivernaux.

Mettre sur pied un projet de Bibliomobile > 78 300 \$

L'arrondissement dispose d'une importante offre culturelle avec ses deux maisons de la culture et ses quatre bibliothèques qui sont réparties sur son territoire. Afin de faciliter l'accès aux livres et aux ressources de ces installations pour les secteurs qui s'en trouvent éloignés, un projet de Bibliomobile itinérant sera mis sur pied pour aller à la rencontre de la population.

Développer notre expertise en déminéralisation > 498 600 \$

La lutte contre les îlots de chaleur et l'augmentation de la canopée dans l'arrondissement nécessitent une diminution de la superficie d'espaces bétonnés ou asphaltés. Ainsi, MHM se dotera d'une équipe spécialisée en déminéralisation afin d'accélérer ce type d'intervention et de ne plus dépendre d'une expertise privée.

Investir dans les terrains sportifs extérieurs > 300 000 \$

Les plateaux sportifs extérieurs favorisent la pratique d'activités sportives en plein air et sont fort appréciés des petits et grands.

Ceux-ci accusent un déficit d'investissement car, jusqu'à maintenant, l'arrondissement ne disposait pas d'un budget annuel pour assurer leur réfection. Le budget 2024 consacrera un investissement annuel de 300 000 \$ pour réaliser des trayaux de réfection.

Assurer l'entretien des jardins communautaires et des parcs à chiens > 25 000 \$

L'arrondissement compte 1140 jardinets répartis dans 13 jardins communautaires et cinq parcs à chiens. Dans les dernières années, des investissements de 2 375 598 \$ ont été faits pour mettre à niveau les parcs à chiens et bonifier l'offre en agriculture urbaine. Le budget 2024 prévoit une enveloppe annuelle de 25 000 \$ pour assurer les travaux d'entretien de ces installations afin qu'elles demeurent en bon état.

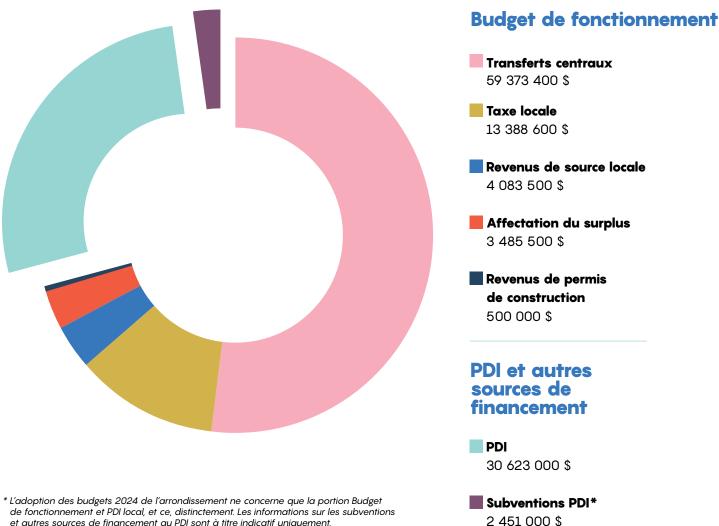
Créer une nouvelle équipe afin de coordonner les efforts de cohabitation sociale dans les auartiers > 218 800 \$

Mercier—Hochelaga-Maisonneuve est un arrondissement reconnu pour la diversité de son tissu social où cohabitent des groupes aux profils socio-économiques extrêmement diversifiés. La crise pandémique a eu des effets particulièrement marqués pour les populations marginalisées et a engendré une instabilité du vivre-ensemble historique du territoire. Le budget 2024 permettra de mettre sur pied une nouvelle équipe afin de coordonner plus efficacement les efforts de cohabitation sociale. Elle se chargera également de coordonner le développement et la mise en œuvre du Plan de développement social.



Parc Louis-Riel

SOURCES DE FINANCEMENT 2024



de fonctionnement et PDI local, et ce, distinctement. Les informations sur les subventions et autres sources de financement au PDI sont à titre indicatif uniquement.

8 | BUDGET 2024

Le budget de l'arrondissement est composé de sources diverses de financement (transferts, taxe locale et revenus divers), d'emprunts (le PDI), d'économies accumulées dans le temps (réserves et surplus) et de subventions diverses.

Budget de fonctionnement

Transferts centraux	La Ville de Montréal répartit une part de sa taxe foncière entre les 19 arrondissements à la manière d'un programme de péréquation afin d'offrir localement les services relevant de la Ville centre (ex. la gestion des collectes, l'entretien d'une partie du réseau d'aqueduc, etc.)
Taxe locale	Ce sont les revenus issus de la taxe foncière locale
Revenus de source locale	Ces revenus sont issus des tarifs divers, des permis d'occupation du domaine public, des frais de location de salles ou d'installations municipales, etc.
Affectation du surplus	Réserves et surplus de gestion affectés à l'équilibre budgétaire
Revenus de permis de construction	Revenus issus des permis de construction qui sont émis sur le territoire de la Ville de Montréal, principalement ceux sur le territoire de l'arrondissement

PDI et autres sources de financement

Programme décennal d'immobilisations	Le programme décennal d'immobilisations correspond aux paiements d'hypothèque de l'arrondissement. Il sert à financer aujourd'hui, par emprunt, des projets qui bénéficieront à la population sur plusieurs années (5 à 25 ans).
Subventions*	Afin de financer divers projets, MHM dépose des demandes de subventions dans les programmes de ses partenaires (gouvernements du Québec et du Canada, Communauté métropolitaine de Montréal, fondations privées ou organismes paragouvernementaux).
	Ces efforts additionnels permettent d'aller chercher des sommes pour réaliser davantage de projets, sans augmenter la charge fiscale pour les contribuables.

^{*} Il s'agit d'une projection des subventions que l'arrondissement estime obtenir afin de financer les projets et initiatives au cours de l'année 2024.

Répartition des nouvelles sources de financement

En 2024, les sources de financement composant le budget de fonctionnement de l'arrondissement augmenteront de 5,9 %, ce qui représente une somme additionnelle de 4 479 600 \$. Cette somme se divise ainsi : les revenus additionnels tirés de la taxe locale totalisent 953 700 \$ alors que les autres composantes du budget de fonctionnement vont augmenter de 3 525 900 \$.

La hausse des revenus tirés de la taxe locale (+953 700 \$) permettra, quant à elle, de mettre en place de nouvelles mesures attendues par la population :

- · Assurer les travaux d'entretien des terrains sportifs extérieurs, des jardins communautaires et des parcs à chiens.
- · Bonifier l'entretien des chalets de parcs.
- · Allouer des ressources supplémentaires pour la propreté du domaine public.
- · Développer un projet de Bibliomobile.
- · Créer une nouvelle équipe pour coordonner les efforts de cohabitation sociale et mettre en œuvre un Plan de développement social.



Organisme en sécurité alimentaire

QU'EST-CE QUE LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL?

Le développement social agit pour l'amélioration collective du bien-être et de la qualité de vie au sein d'une société. Il englobe la création d'infrastructures et de politiques qui favorisent l'équité, l'éducation, la santé, le logement, l'accès aux services publics et la réduction des inégalités. Cela implique également la promotion de la cohésion sociale, du respect des droits humains et de la participation citoyenne. Le développement social met en action tous les acteurs d'une société afin d'élever le niveau de vie des individus en créant un environnement stable, harmonieux et durable sur les plans économique, politique et culturel.

Les autres composantes du budget de fonctionnement, qui augmenteront de 3 525 900 \$, permettront principalement d'assumer les frais liés aux services actuellement offerts par l'arrondissement tels que :



Couvrir la hausse naturelle des coûts de fonctionnement

Les frais liés à l'offre de service augmentent progressivement à chaque année. Cette hausse normale des coûts s'explique notamment par le respect des clauses prévues aux conventions collectives de la fonction publique, la hausse des frais d'opération, d'entretien et de chauffage des immeubles municipaux, l'indexation du coût des divers biens et services nécessaires pour offrir les services aux citoyen(ne)s.



Assurer l'ouverture des bâtiments récemment rénovés

Les nombreux chantiers entrepris depuis 2017 ont permis la réouverture de plusieurs bâtiments pour lesquels il faut désormais prévoir des dépenses d'opération récurrentes. Ainsi, la hausse des revenus projetée permettra de prendre en charge les coûts liés à l'opération des bâtiments nouvellement rénovés auxquels la population a désormais accès, tels que la bibliothèque Maisonneuve ainsi que les chalets des parcs Raymond-Préfontaine, Saint-Aloysius, Théodore et Beauclerk.



Pérenniser des mesures appréciées de la population

Par le passé, plusieurs initiatives étaient financées en cours d'année à même les surplus. La hausse des revenus 2024 vient consacrer en début d'année le retour de ces investissements pour des projets tels que le programme de prêt d'équipements sportifs et de plein air *Viens jouer dehors!*, le soutien aux initiatives de l'Association des commerçants de Tétreaultville, la séance extérieure du conseil d'arrondissement, la distribution annuelle de plus de 180 000 végétaux ou le programme des ruelles vertes.



Garantir la qualité des services essentiels

Dans les dernières années, des ressources humaines et matérielles ont été dédiées pour augmenter le niveau de services dans diverses activités. C'est le cas des travaux de bonification de la forêt urbaine, qui fait face à un retard d'entretien important. L'élagage des arbres, afin d'en assurer l'entretien et de les rendre plus résilients face aux épisodes climatiques extrêmes (tempêtes, verglas, etc.), était une priorité dans le budget précédent. Le budget 2024 vient s'assurer de maintenir le rythme d'entretien et de plantation pour augmenter la canopée partout sur le territoire.

Nouveaux projets et nouvelles dépenses

- Ressources humaines (respecter les ententes, procéder à des réaménagements de tâches, etc.) > 147 600 \$
- Ajouter des ressources régulières pour l'entretien des parcs > 389 900 \$
- Ajustement des coûts de chauffage, d'électricité et d'entretien des immeubles et autres > 850 700 \$
- Charges interunités et autres > 428 000 \$

TRANSFERTS CENTRAUX
1 807 800 \$

- Investir dans les terrains sportifs extérieurs > 300 000 \$
- Déployer les ressources supplémentaires pour améliorer la propreté > 240 500 \$
- Créer une nouvelle équipe afin de coordonner les efforts en cohabitation sociale > 218 800 \$
- · Améliorer l'entretien des chalets de parcs > 87 700 \$
- Développer une bibliothèque mobile > 78 300 \$
- Assurer l'entretien des jardins communautaires et des parcs à chiens > 25 000 \$

TAXE LOCALE 953 700 \$

AFFECTATION
DU SURPLUS
880 800 \$

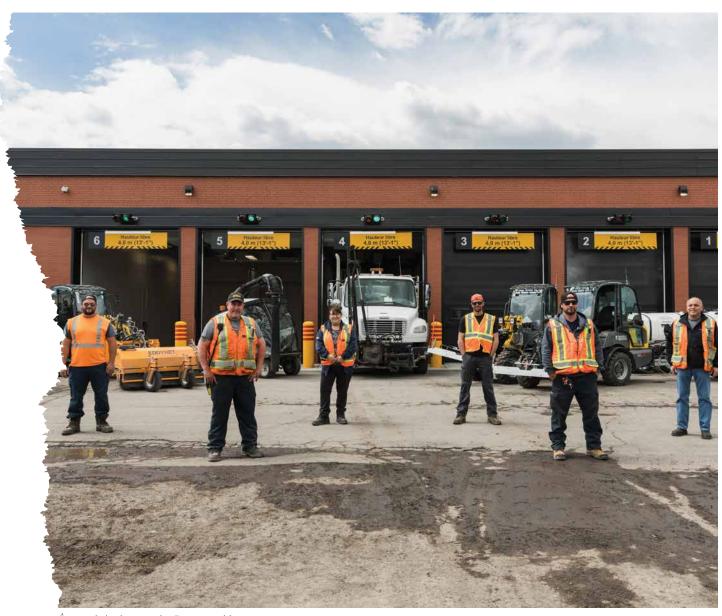
- Poursuivre le programme des ruelles vertes > 200 000 \$
- Prévoir et réserver les fonds nécessaires pour la surveillance de la plage du parc de la Promenade-Bellerive > 198 000 \$
- Pérenniser le financement du programme de prêt d'équipements offert gratuitement Viens jouer dehors > 176 600 \$
- Soutenir les projets d'animation estivale de l'Association des commerçants de Tétreaultville (ACT) - Les Balcons bleus > 100 000 \$
- Assurer une ouverture hâtive des jeux d'eau et des fontaines à boire > 48 400 \$
- Permettre le retour de la Brigade verte > 43 300\$
- Organiser annuellement la fête de l'arrondissement > 30 000 \$
- · Charges diverses > 28 100 \$
- Doubler la quantité de végétaux offerts gratuitement aux citoyen(ne)s > 25 000 \$
- Assurer le financement et le retour de la Brigade neige > 19 200 \$
- Organiser annuellement une séance extérieure du conseil d'arrondissement > 4 000 \$

REVENUS DE PERMIS DE CONSTRUCTION - 500 000 \$

· Créer une équipe interne spécialisée en déminéralisation > 498 600 \$

REVENUS DE SOURCE LOCALE 337 300 \$

- Implanter des mesures pour attirer les sauveteurs dans les piscines > 188 400 \$
- Améliorer la surveillance de l'occupation temporaire du domaine public > 78 400 \$
- · Couvrir la hausse du coût du chlore pour les piscines > 60 000 \$
- Assurer l'opération et l'entretien du décanteur de la voirie > 15 000 \$



Équipe de la direction des Travaux publics

TAXE LOCALE

La taxe locale est une opération mathématique : elle est calculée en multipliant la valeur d'une propriété (appelé « valeur foncière ») avec le taux déterminé localement par un arrondissement. Ceux-ci ne déterminent pas la valeur foncière des propriétés sur leur territoire, ils fixent uniquement le taux de taxe appliqué.



La Loi provinciale exige que la valeur foncière des propriétés soit mise à jour tous les trois ans par les municipalités du Québec. La valeur des propriétés est déterminée en fonction de l'état du marché sur leur territoire. À Montréal, c'est le Service de l'évaluation foncière qui se charge de cet exercice pour tous les arrondissements. L'évaluation en vigueur couvre la période de 2023 à 2025.

Le taux de taxe locale varie d'un arrondissement à l'autre, et d'une année à l'autre. Toutefois, il est le même pour toutes les résidences. C'est donc essentiellement la valeur des propriétés qui influence le compte de taxes : en règle générale, plus la valeur est élevée, plus le compte de taxes sera élevé.

Cette formule de calcul désavantage toutefois un arrondissement comme Mercier—Hochelaga-Maisonneuve où les valeurs foncières et le taux de taxe locale sont historiquement bas. Cette situation entraîne un déséquilibre de revenus entre les arrondissements, alors que les mêmes services sont attendus par la population.

TAXE LOCALE: UN ÉQUILIBRE -

La hausse naturelle des valeurs foncières partout à Montréal générerait des augmentations annuelles de taxes très importantes pour les contribuables si les taux n'étaient pas modulés de façon responsable par les arrondissements. L'objectif pour un arrondissement est d'équilibrer la taxe locale en fonction de la valeur foncière pour générer les revenus nécessaires afin de rendre les services attendus par la population.

Ainsi, en 2024, le taux de taxe locale baissera de 3,9 % et passera de 0,0663 à 0,0637.

Pour mieux comprendre

Même si on prenait la même maison, avec la même superficie de terrain et le même état d'entretien, elle n'aura pas la même valeur selon le quartier où elle est située. Comparons, par exemple, en 2023, une maison unifamiliale située hypothétiquement dans les arrondissements de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont—La Petite-Patrie (RPP) ou Montréal-Nord. Puisque le marché immobilier est variable, la valeur marchande de la même maison est en moyenne de 379 587 \$ dans Montréal-Nord, mais de 659 719 \$ dans Rosemont—La Petite-Patrie.

Valeur foncière Taux de la taxe locale moyenne pour par 100 \$ une maison Montant payé unifamiliale d'évaluation en taxe locale en 2023 en 2023 en 2023 Montréal Nord 512\$ 379 587 \$ 0,1348 659 719 \$ 319 \$ X 0.0484 465 354 \$ 309 \$ X 0.0663



Puisque la valeur des propriétés y est généralement plus élevée, et même si leur taux de taxe locale est plus faible, les maisons, condos et plex vont générer plus de revenus dans Rosemont—La Petite Patrie que dans Mercier—Hochelaga-Maisonneuve.

À Montréal-Nord la situation s'inverse. Les valeurs foncières sont en moyenne plus faibles que dans MHM, mais le taux de taxe locale est plus élevé (plus du double) que celui de MHM. Les propriétés (maison, condo et plex) vont donc générer plus de revenus pour l'arrondissement.

Dans un contexte où le taux de la taxe locale dans MHM est faible et les valeurs foncières peu élevées, MHM est, en 2023, parmi les arrondissements où la taxe locale était la plus faible pour une maison unifamiliale, alors que les arrondissements voisins d'Anjou, Saint-Léonard, Montréal-Nord, Ville-Marie, Rosemont—La Petite-Patrie et Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles imposent tous un fardeau fiscal plus élevé.



Taxes locales basées sur la valeur frondère moyenne d'une unifamiliale en 2023

Arrondissement

Outremont 811 \$

Anjou 616 \$

Montréal-Nord 512 \$

Saint-Léonard 511 \$

Saint-Laurent 487\$

Verdun 485 \$

Plateau-Mont-Royal 473 \$

Ville-Marie 467\$

Île-Bizard—

Sainte-Geneviève 437 \$

Lachine **361**\$

Côte-des-Neiges— Notre-Dame-de-Grâce 357 \$

Pierrefonds-Roxboro 354 \$

Rosemont— La Petite-Patrie

Rivière-des-Prairies— Pointe-aux-Trembles 310 \$

Mercier—Hochelaga-Maisonneuve 309 \$

LaSalle **302**\$

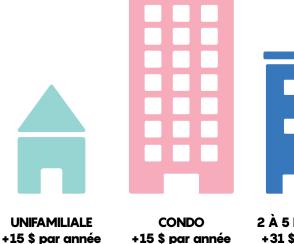
Ahuntsic-Cartierville 288 \$

Sud-Ouest 275 \$

Villeray—Saint-Michel— Parc-Extension 264 \$

Concrètement, voici l'impact de la variation moyenne de la taxe locale en 2024 pour un condo, une maison unifamiliale et un multiplex moyen dans l'arrondissement de MHM:

Hausse moyenne du compte de taxe engendrée par la hausse de la taxe locale





2 À 5 LOGEMENTS +31 \$ par année

L'ÉVALUATION FONCIÈRE



Pour en savoir plus sur l'évaluation foncière et les facteurs qui influencent la valeur d'une propriété.

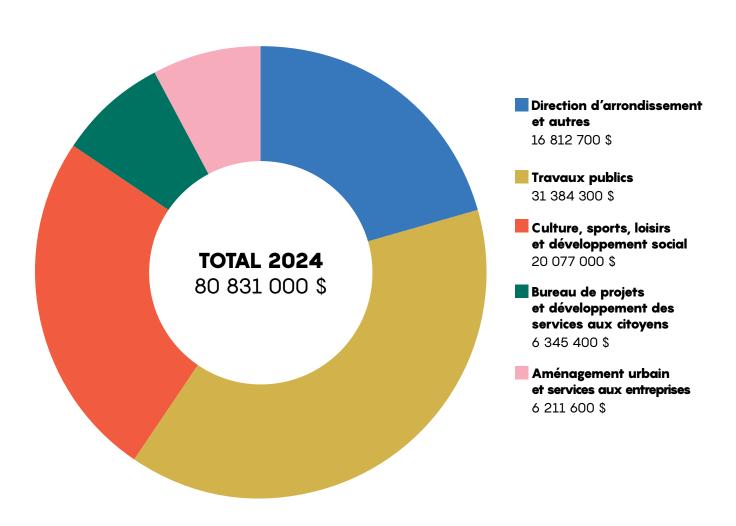
CALCUL DES TAXES



Pour en savoir plus sur la façon dont sont calculées les taxes municipales.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024

Le **budget de fonctionnement** agit à l'image du compte de banque d'un ménage. Il sert à payer les dépenses encourues en cours d'année telles que l'entretien, les salaires des employé(e)s, les activités culturelles, les collectes diverses, etc. Il est composé des éléments suivants :



Direction d'arrondissement

La Direction d'arrondissement coordonne les activités des quatre directions pour l'atteinte des objectifs de l'administration.

Relevant directement de sa responsabilité, la division du **Greffe**, la division des **Ressources financières, matérielles et informationnelles**, ainsi que la division des **Ressources humaines**, assurent le bon fonctionnement réglementaire et administratif. Ces divisions accompagnent au quotidien toutes les équipes de l'arrondissement dans la réalisation de leurs mandats. Elles veillent, par exemple, au respect des règles contractuelles, mettent à la disposition du personnel les outils adéquats et élaborent des stratégies pour soutenir les gestionnaires en matière de santé et de bien-être des employées et des employés.

On retrouve également, sous cette direction, la division des **Communications et des relations avec les citoyens**, ainsi que l'équipe de la **Transition écologique**, qui mènent des mandats transversaux, en collaboration avec l'ensemble des directions. Elles jouent un rôle clé, notamment, dans l'information et la sensibilisation de la population, le rayonnement des réalisations, la mobilisation, de même que la participation des citoyennes et des citoyens, tout comme celle des partenaires dans la réalisation de la vision 2030 de MHM.

Réalisé en 2023

- · La tenue d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement en plein air
- La mise sur pied et la coordination du comité interne sur l'Équité, la diversité et l'inclusion qui vise l'élaboration d'un plan d'action en la matière
- L'organisation d'une trentaine d'événements, tels que des inaugurations, des conférences de presse, des soirées d'information, ainsi que des démarches de consultation, dont des rencontres du comité sur l'espacement des collectes, et des activités d'interaction citoyenne sur le futur aménagement du carré Notre-Dame-des-Victoires et du Pôle récréatif Bellerive
- La coordination de nouveaux projets pour la protection des milieux naturels et humides, le soutien à la mise en place de marchés publics pour favoriser l'accès à l'achat local d'aliments frais et abordables sur le territoire, l'acquisition et la mise à la disposition de vélos à assistance électrique pour les déplacements des membres du personnel dans le cadre de leurs fonctions.

PLAN CLIMAT

En 2022, MHM a adopté son ambitieux Plan climat 2022-2030 dans lequel il s'est doté d'actions concrètes pour accélérer la transition écologique, se positionnant ainsi comme un précurseur en la matière. Un bilan complet regroupant les réalisations de la première année du Plan climat MHM sera publié au début de l'année 2024.

Parmi celles-ci, rappelons le lancement, en septembre 2023, du Réseau MHM pour le climat, une initiative pour favoriser et soutenir la mobilisation d'organismes à but non lucratif, groupes citoyen(ne)s, organisations culturelles, commerces, entreprises ou institutions qui désirent contribuer à la transition écologique et collaborer à des partenariats avec d'autres organisations.





Direction des travaux publics (DTP)

La DTP assure l'entretien des parcs et espaces verts de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve. Cela représente environ 1 900 000 m² d'espaces verts répartis dans plus de 80 parcs, places, placettes et autres espaces publics qui sont sous leurs bons soins. L'expertise interne des professionnel(le)s est également mise à contribution pour les opérations de verdissement ainsi que pour la plantation et l'entretien de la forêt urbaine qui compte plus de 40 000 arbres. Ce sont ces équipes qui assurent le suivi du Programme de ruelles vertes et la distribution annuelle des végétaux.

Les équipes de la voirie se chargent de l'entretien des rues et trottoirs et assurent la coordination des opérations de déneigement. Si une partie des opérations de déneigement est effectuée par des entreprises privées, ce sont les équipes internes qui assurent ce service pour 40 % du territoire. Au total, cela représente 484,4 km de trottoirs et 309,6 km de routes à balayer et déneiger avec différents équipements, ce qui représente trois fois la distance entre Montréal et Québec.

La coordination des différentes collectes est également assurée par la Direction des travaux publics.

Un budget de 3 554 700 \$ est notamment prévu en 2024 dans MHM pour les activités déléguées de la gestion des matières résiduelles, ces sommes étant essentiellement transférées par la Ville à l'arrondissement.

Il y a cinq collectes offertes dans l'arrondissement et la plupart sont effectuées par des entreprises privées. Seule la collecte des ordures ménagères est assurée en partie (50 % du territoire) par les équipes internes de l'arrondissement. Les plus connues sont bien entendu celles du recyclage, des résidus alimentaires et des ordures ménagères, mais il y a également la collecte des résidus verts, celle pour les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et les encombrants. Trier ses déchets et utiliser toutes ces collectes contribue à la transition écologique.



Cour de voirie de MHM

LA TONTE DIFFÉRENCIÉE

La tonte différenciée est une approche plus écologique qui consiste à réduire les interventions de tonte à certains endroits peu utilisés par les citoyen(ne)s. Elle est entre autres pratiquée dans le but de favoriser la biodiversité et d'améliorer la qualité du paysage. En 2023, MHM a atteint une surface en gestion différenciée de 206 000 m² sur tout le territoire, soit trois fois la superficie du Stade olympique!



Gestion différenciée au parc Félix-Leclerc

BONIFIER LE VERDISSEMENT ET LA FORÊT URBAINE

Le verdissement et la lutte aux îlots de chaleur sont des priorités pour l'arrondissement. En 2023, MHM se dirige vers la meilleure année en termes de plantation d'arbres avec plus de 3200 arbres. Parmi ceux-ci, 2500 sont des arbres de gros calibres. Pour cette même année, les zones qui ont été verdies sur le domaine public représentent une superficie de plus de 1720 m². Quant à elle, la distribution annuelle de végétaux a permis de remettre 118 332 plants aux citoyen(ne)s et aux organismes, soit le double des années précédentes. Le budget 2024 viendra pérenniser cette mesure et garantir son financement récurrent pour les prochaines années!



Ramassage de branches

Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS)

La DCSLDS est présente dans 36 installations (piscines, bibliothèques, arénas, maisons de la culture, centres, chalets de parcs) réparties sur le territoire. Elle assure l'opération de ces installations et fait le lien avec 138 organismes reconnus par l'arrondissement. Ces partenaires essentiels du tissu communautaire contribuent à la diversification de l'offre en culture, sports et loisirs de MHM.

Les équipes de la DCSLDS développent une riche programmation culturelle offerte gratuitement dans les bibliothèques et maisons de la culture, mais également dans les parcs, été comme hiver. Cette programmation est renouvelée trois fois par an, représentant plus de 520 activités offertes en 2023.

Le développement social et la cohabitation

La Ville de Montréal et l'arrondissement soutiennent financièrement plusieurs organismes communautaires oeuvrant dans les quartiers auprès des clientèles vulnérables par le biais de programmes ou d'aide exceptionnelle.

Grâce à un investissement de 218 000 \$ en 2024, dont un montant de 178 000 \$ récurrent annuellement, une nouvelle équipe coordonnera les efforts de cohabitation sociale dans tous les quartiers de l'arrondissement. Cette équipe sera également responsable de coordonner le développement et la mise en œuvre du Plan de développement social de l'arrondissement.

DES INVESTISSEMENTS ADDITIONNELS POUR ASSURER LA COHABITATION SOCIALE

Depuis la pandémie de COVID, le gouvernement du Québec a déployé deux refuges temporaires pour les personnes en situation d'itinérance dans MHM. La Ville de Montréal et l'arrondissement déploient des ressources importantes afin de faciliter la cohabitation sociale aux abords de ces installations. Depuis le début de l'été, la brigade ÉMMIS parcourt les rues de MHM afin d'intervenir en cas de situation de conflit ou de détresse vécue dans l'espace public.





CONSULTEZ LA PROGRAMMATION CULTURELLE



NOUVEAUTÉS EN 2023

Avez-vous profité du programme Viens jouer dehors?



Bibliothèque Mercier

La Direction du bureau de projets et du développement des services aux citoyens (DBPDSC)

La DBPDSC regroupe les professionnel(le)s de l'arrondissement qui planifient et suivent la réalisation des travaux sur le domaine public (réseau routier, parcs et immeubles). Cette expertise interne est précieuse puisqu'elle permet de développer des projets de grande qualité.

La piste cyclable Bourbonnière est un projet développé par les professionel(le)s de MHM pour améliorer le réseau cyclable. Elle permettra de connecter huits axes cyclables entre la piste Notre-Dame et le Réseau express vélo (REV) Bellechasse.

La connaissance des quartiers dont disposent les équipes leur permet de recommander des solutions adaptées à la réalité d'un milieu. Parmi les projets développés grâce à cette expertise interne, on compte la sécurisation aux abords des écoles.

Les aménagements favorisant l'accès aux berges et la mise en valeur de la Halte Bellerive ont été conçus à l'interne. L'expertise des architectes paysagers a permis de réaliser un aménagement de qualité, et ce, à moindre coût que le recours au privé. Même une partie du mobilier a été construite par les menuisiers de l'arrondissement.

Cette direction est également responsable du Bureau Accès Montréal (BAM). Situé dans la mairie, le BAM assure le service en personne et acueille plus de 22 000 personnes annuellement. En 2022, MHM a reçu 29 248 requêtes via le 311.



Pôle récréatif Bellerive

LA DSTSLI

À la Ville de Montréal, certains services sont partagés entre les arrondissements. C'est, par exemple, l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie qui est responsable de l'unité chargée de modifier la signalisation, les feux de circulation et de faire le marquage du réseau routier. MHM est quant à lui responsable de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (la DSTSLI). Que ce soit pour un gala des bénévoles, les finales d'un tournoi sportif ou une fête de quartier, les équipes de la DSTSLI offrent un soutien événementiel aux arrondissements en déployant et opérant divers équipements (scènes, systèmes de son, mobiliers, podiums, décors, jeux). Les menuisiers de la DSTSLI produisent également du mobilier urbain sur commande pour les divers arrondissements.

Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE)

La DAUSE est responsable des dossiers d'aménagement du domaine privé (résidences, commerces, industries, etc.) et de la planification du territoire. Elle délivre annuellement près de 2000 permis et certificats en matière de construction, transformation, lotissement et occupation du domaine privé. En 2022, MHM était parmi les trois arrondissements ayant délivré le plus de permis de ce type.

Cette direction assure les opérations d'inspection de logements, notamment pour les plaintes liées à la vermine et à la salubrité. Les équipes de l'arrondissement effectuent annuellement environ 445 inspections en lien avec la salubrité.

Soutien au dynamisme commercial

Le soutien des associations commerciales comme la Société de développement commercial (SDC) Hochelaga et l'Association des commerçants de Tétreaultville (ACT) est aussi assuré par la DAUSE.

L'arrondissement est fier d'appuyer les efforts des associations commerciales qui dynamisent le cœur économique des quartiers. En 2023, c'est plus de 620 000 \$ qui leur ont été versés en contribution financière de la part de MHM.

Le soutien à la piétonnisation de la rue Ontario est un engagement phare. De retour pour une 4° année, l'édition 2023 a permis d'animer la rue Ontario, entre Davidson et Pie-IX, du 24 juin au 4 septembre grâce à un investissement de 235 000 \$. Nouveauté de cette année,

la prise en charge de la piétonnisation estivale était assurée par la SDC, qui regroupe les commerces de cette artère.

Pour une troisième année consécutive, l'Arrondissement était fier de soutenir les initiatives de l'Association des commerçants de Tétreaultville (ACT) afin de contribuer au dynamisme du cœur commercial du quartier. Les investissements de 120 000 \$ ont notamment permis le retour des Balcons bleus et la tenue de la Tétro-Fête.

Le logement social

Les équipes de la DAUSE s'assurent que la planification et le développement des projets immobiliers soient mixtes et qu'ils comportent des logements sociaux et abordables, notamment pour les familles. Mais le développement du logement social nécessite un financement adéquat du gouvernement du Québec. Sans un soutien financier adéquat et prévisible, les projets de logements sociaux qui sont portés par les partenaires du milieu (coopératives, OBNL, groupes de ressources techniques) ne pourront voir le jour.



Piétonnisation de la rue Ontario

LA SALUBRITÉ DES LOGEMENTS

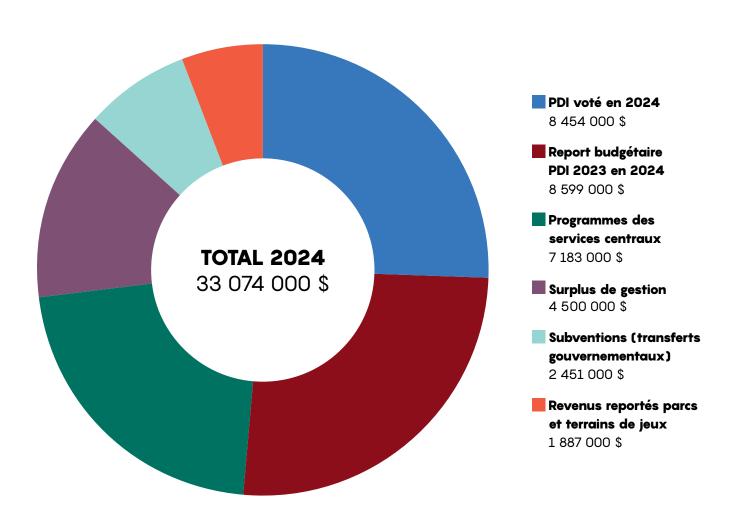
Afin d'outiller les locataires, l'arrondissement a rassemblé sur une page toute l'information pour faciliter les signalements. On y trouve également un formulaire pour faciliter les dénonciations ainsi qu'un lien vers le regroupement des comités de locataires.



PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2033

Le PDI représente la capacité d'emprunt de l'arrondissement. Il fait partie de la capacité totale d'emprunt de la Ville de Montréal qui est déterminée par le gouvernement du Québec.

L'enveloppe sur 10 ans pour l'arrondissement est de 84 540 000 \$, ce qui représente une somme de 8 454 000 \$ par année. En 2024, les prévisions en dépenses capitalisables, toutes sources de financement confondues, sont réparties ainsi :





Protection des bâtiments

PDI local: 2 462 000 \$

En 2017, l'âge moyen des pataugeoires était de 34 ans et l'indice moyen de vétusté était d'un peu plus de 36 %. Une importante mise à niveau a été réalisée, ce qui a permis de restaurer cinq pataugeoires, dont une transformée en jeux d'eau, pour ainsi réduire respectivement l'âge moyen et l'indice moyen de vétusté des pataugeoires à 14 ans et 24 % en 2023. Grâce à ces travaux, les équipements essentiels en période de canicule sont désormais accessibles universellement. L'enveloppe Protection des bâtiments du PDI nous permet de réaliser ce type de projet.

Elle permet d'assurer les travaux majeurs tels que la planification de travaux de réfection à long terme, l'agrandissement d'un bâtiment, la restauration d'édifices patrimoniaux ou encore des travaux de mise aux normes où l'accessibilité universelle des bâtiments est à la charge de l'arrondissement. Ces travaux visent des interventions à long terme et permettent des interventions structurantes.

Cette enveloppe permet également de financer des travaux requis de manière urgente pour éviter la dégradation rapide d'un actif immobilier, pour éviter une interruption de service ou pour assurer la sécurité des usagers et usagères. Ces travaux ont généralement une portée limitée et visent une intervention à très court terme. Depuis 2017, l'arrondissement a entrepris un virage important afin de combler le déficit d'entretien de son parc immobilier. L'année 2023 se termine avec la réouverture de quatre chalets vétustes qui ont été complètement réaménagés : Saint-Aloysius, Théodore, Beauclerk et Raymond-Préfontaine.

Un chantier de réfection a également été lancé dans l'édifice Nicole-Larrivée-Boudreau. En plus d'assurer le maintien de cet actif, les travaux permettront d'assurer l'accessibilité universelle du bâtiment qui loge le Chez-Nous de Mercier-Est et le PITREM. Pour éviter un bris de service des organismes pendant la durée des travaux, l'arrondissement s'est assuré de les relocaliser temporairement, ce qui a nécessité un investissement d'environ 160 000 \$.

En 2024, les projets suivants seront financés en partie par cette enveloppe :

- Aménagement d'une serre, d'une salle de culture et d'une mini-pépinière à la cour de voirie
- Réfection et mise aux normes de la piscine Pierre-Lorange
- Restauration et mise en valeur du monument de la fermière, un élément patrimonial de l'ancienne Cité de Maisonneuve
- Mise aux normes et remplacement des unités de ventilation et climatisation à la maison de la culture Maisonneuve



Nouvelle pataugeoire du parc de Saint-Aloysius

LES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX ET L'HÉRITAGE OLYMPIQUE

L'arrondissement compte plusieurs bâtiments à sa charge dont des édifices patrimoniaux et deux bâtiments qui font partie de l'héritage olympique de Montréal.

L'entretien et la remise en état des immeubles patrimoniaux représentent un défi technique car ils nécessitent un recours à des savoirs spécialisés. Ces bâtiments exercent une importante pression financière en raison du peu de financement disponible pour le maintien du patrimoine. Par exemple, le classement de la Cité de Maisonneuve décrété par Québec ajoute des contraintes pour l'arrondissement sans pour autant octroyer de fonds suffisants pour aider à financer les travaux.

Quand on fait référence aux Jeux olympiques de Montréal, on pense au Stade et aux vastes espaces du Parc olympique qui relèvent du gouvernement du Québec. Saviez-vous que l'arrondissement a hérité de deux bâtiments datant des olympiques de 1976? Bien qu'ils accueillent principalement des activités à vocation régionale, le Centre Pierre-Charbonneau (CPC) et le Pavillon des archers (parc Pierre-Bédard) font partie de l'héritage olympique et leur entretien est à la charge des résident(e)s de l'arrondissement.



Centre Pierre-Charbonneau



Vieux-Marché Maisonneuve



Réfection de la voirie

PDI local: 3 773 000 \$

L'enveloppe Réfection de la voirie regroupe quatre grandes familles d'interventions :

- · Travaux de réaménagement des rues
- · Travaux de correction de la chaussée
- · Réparation mineure des trottoirs
- · Mesures d'apaisement de la circulation

Les travaux de réaménagement de rues sont les travaux les plus lourds. Ils comprennent la reconstruction de la structure de la chaussée (excavation de 1 mètre). Ces travaux sont possibles lorsque les infrastructures souterraines (égouts et aqueducs) sont en bon état ou ont été réhabilitées. C'est à l'occasion de ces travaux qu'un élargissement des trottoirs et l'aménagement de saillies aux intersections est possible.

Les travaux de correction de la chaussée, comme le planage et le revêtement, visent à remplacer les couches superficielles d'une rue. Ils permettent d'améliorer la surface de roulement et de prolonger de quelques années la durée de vie d'un tronçon. Ils s'accompagnent généralement d'un moratoire de cinq ans et ne peuvent être entrepris que sur des tronçons où on ne prévoit pas de travaux d'infrastructures souterraines dans les prochaines années.

La **réparation mineure des trottoirs** vise le remplacement des dalles les plus endommagées du réseau ou les trottoirs temporaires (en asphalte) qui sont mis en place à la suite de travaux. Ils ne permettent pas l'ajout de saillies aux intersections ou l'élargissement d'un trottoir puisque la dalle structurale de la rue n'est pas touchée.

En 2024, la réfection de 2,3 km de rues et de trottoirs est prévue. Les interventions suivantes seront réalisées grâce à cette enveloppe :

- Travaux de réfection, d'entretien et mise à niveau du réseau local de voirie
- · Réfections mineures de trottoirs
- Poursuite des efforts de sécurisation des abords des écoles
- Construction de dos d'âne et de saillies de trottoirs

Les mesures d'apaisement de la circulation

visent à sécuriser les déplacements des usagers vulnérables. Elles comprennent entre autres la construction de dos d'âne ou de passages piétons surélevés. Depuis 2017, ce sont plus ou moins 265 dos d'âne qui ont été construits afin de modérer la vitesse. En 2023, une somme record a été investie afin de permettre l'ajout de plus de 90 dos d'âne principalement aux abords des écoles, des centres de la petite enfance et des parcs.

APAISEMENT DE LA CIRCULATION

Depuis la mise en place du Programme de sécurisation aux abords des écoles en 2020, sept projets de sécurisation des abords des écoles ont été réalisés. En 2023, ce sont trois projets qui sont en cours de réalisation.







UN DÉFICIT À RATTRAPER

Le réseau de voirie de l'arrondissement compte 484,5 km de trottoirs et 309,6 km de rues. Mis bout à bout, ce réseau est équivalent à trois fois la distance entre Montréal et Québec. Comme plusieurs autres infrastructures, son entretien a été négligé pendant des décennies, sous les administrations précédentes. Depuis 2017, l'arrondissement concentre désormais ses investissements dans un entretien durable du réseau routier.

Afin de rattraper le déficit historique d'entretien du réseau routier, l'arrondissement devrait théoriquement investir près de 58 000 000 \$ par année pendant sept ans. Même en y consacrant l'ensemble de son PDI, il y aurait un manque à gagner annuel de près de 50 000 000 \$. L'arrondissement vit une réalité similaire à celle de plusieurs autres villes et arrondissements dont les infrastructures ont été négligées. L'entretien de ses infrastructures nécessitera l'aide financière des paliers de gouvernement supérieurs.

Acquisition de petits équipements PDI local: 200 000 \$

L'enveloppe pour l'Acquisition de petits équipements permet l'achat de biens capitalisables comme, par exemple, du mobilier urbain pour une rue ou un parc, des supports à vélo, un ensemble de projection pour une maison de la culture, une collection de livres dans une bibliothèque ou divers équipements nécessaires au travail des équipes de la voirie et des parcs (en excluant tout le matériel roulant).

En 2024, grâce à cette enveloppe, les projets suivants seront financés :

- Bonification de la collection de livres et d'équipements de la bibliothèque Maisonneuve
- Virage numérique des installations en sports et loisirs



Piste cyclable Bourbonnière

Réaménagement de parcs

PDI local: 2 019 000 \$

L'enveloppe pour le Réaménagement de parcs couvre un large éventail d'interventions comme, par exemple, la réfection d'une pataugeoire, la réfection de sentiers, le remplacement de modules de jeux ou la mise à niveau des systèmes d'éclairage. L'arrondissement compte plus de 80 parcs, places, placettes et espaces verts qui couvrent 7,7 % du territoire, pour une superficie globale de plus de 19 590 000 pieds carrés. C'est l'équivalent de 30 stades olympiques.



En 2021, l'arrondissement a mené une importante démarche de consultation citoyenne sur l'avenir des parcs et espaces verts qui a culminé avec l'adoption du Plan directeur des parcs et espaces verts de MHM. Ce document permet d'établir l'ordre de priorité des projets de réaménagement, lesquels sont financés en partie au PDI.

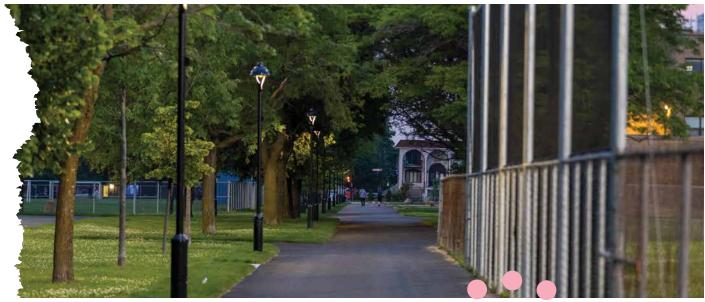


En 2024, le PDI permettra la réalisation des projets suivants :

 Création du jardin de pluie au parc Pierre-Bédard pour s'adapter aux changements climatiques.



- · Remplacement de mobiliers urbains et de modules de jeux
- · Création et/ou réfection de jardinets dans les jardins communautaires
- · Place publique Hochelaga/Des Ormeaux comprenant la démolition du bâtiment et un aménagement transitoire
- · Mise à niveau du planchodrome au parc Raymond-Préfontaine
- · Réaménagement du secteur du Carré Notre-Dame-des-Victoires
- · Démarrage du projet d'agrandissement du parc Beauclerk
- · Aménagement de passerelles dans le boisé du parc Thomas-Chapais



Parc Louis-Riel

UNE RÉALISATION 2023 : BIBLIOTHÈQUE MAISONNEUVE

L'arrondissement est extrêmement fier du résultat du chantier majeur de réhabilitation, d'agrandissement et de mise en valeur du patrimoine qui s'est terminé en 2023 dans la bibliothèque Maisonneuve. La participation aux portes ouvertes lors de son ouverture en juin et le taux de fréquentation depuis cette date démontre à quel point la population avait une grande hâte de pouvoir revisiter ce lieu riche d'histoire pour le quartier. Les travaux ont permis de tripler la superficie pour atteindre approximativement 3700 m². Le PDI de l'arrondissement prévoit des sommes nécessaires pour garnir cette bibliothèque et répondre aux attentes de la population du quartier.



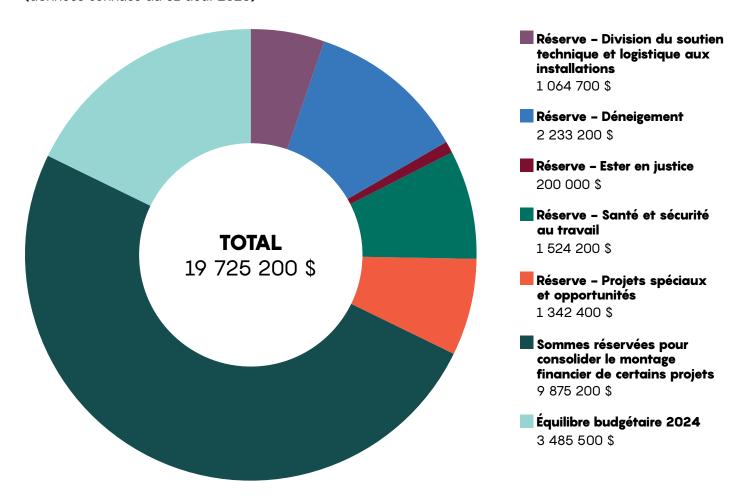


Bibliothèque Maisonneuve

SURPLUS ET RÉSERVES

État des surplus et réserves du budget 2024

(données connues au 31 août 2023)







Que sont les surplus et à quoi servent-ils?

Les réserves découlent des surplus budgétaires accumulés au fil des ans. Les surplus sont générés grâce à l'excellente gestion budgétaire de l'arrondissement et à un contrôle serré de la croissance des dépenses. Ces surplus se cumulent annuellement et sont reportés d'une année à l'autre. À titre d'exemple, l'année 2022 s'est conclue avec un surplus de 5 988 200 \$.

C'est le conseil d'arrondissement qui détermine leur affectation en vue de réaliser des projets futurs. Grâce à ces sommes, l'arrondissement est en mesure de payer comptant la réalisation de certains projets plutôt que d'avoir recours à l'emprunt. Cela permet de réaliser plus de projets et de diminuer la charge pour les contribuables puisqu'une partie de la dépense n'entraîne pas de frais d'intérêts. Cela permet également de saisir des opportunités qui se présentent et qui n'étaient pas initialement prévues au budget de l'arrondissement. C'est notamment grâce aux surplus que l'arrondissement a pu acquérir le terrain situé au coin des rues Hochelaga et Des Ormeaux dans Mercier-Est en vue d'y aménager une place publique.



PLACE PUBLIQUE DANS MERCIER-EST

Participez à la consultation citoyenne.

À la suite de l'adoption du budget 2024, l'arrondissement disposera de 16 200 000 \$ en réserves réparties ainsi. Une somme de 5 000 000 \$ est affectée aux réserves qui servent à prémunir l'arrondissement contre des imprévus et à faire face à des dépenses au niveau du déneigement, des poursuites judiciaires, de la santé et sécurité au travail, ainsi que des opérations de la division en soutien technique et soutien logistique aux installations (DSTSLI). Une somme de 1 340 000 \$ est également disponible pour les projets et les opportunités en cours d'année (contributions financières, consolidation d'activités, ajustements aux coûts de certains contrats résultant d'appel d'offres et de projets spéciaux). Finalement, une somme de 9 900 000 \$ a été identifiée pour consolider le montage financier de certains projets.

Cette dernière enveloppe permettra, entre autres, de bonifier les montages financiers pour les projets prioritaires suivants :

- 400 000 \$ pour des projets de verdissement partout sur le territoire
- 100 000 \$ pour la baignade à la Promenade-Bellerive
- 2 579 000 \$ pour l'agrandissement et la rénovation complète du chalet au parc Saint-Victor
- · 1 921 000 \$ pour le parc Saint-Victor dont de nouveaux jeux d'eau
- · 3 000 000 \$ pour le projet du Centre communautaire Hochelaga

DES PROJETS GRÂCE AUX RÉSERVES

L'arrondissement a réalisé plusieurs projets grâce aux réserves, dont :

- · L'acquisition d'un terrain à l'angle des rues Hochelaga et Des Ormeaux pour aménager une place publique / 1 000 000 \$ provenant du surplus libre
- · L'aménagement de l'accès à la berge à la Promenade-Bellerive / 400 000 \$ provenant du surplus réservé pour la baignade
- · La sécurisation des abords des écoles Guillaume-Couture, Edward-Murphy et Notre-Dame-del'Assomption / 1 000 000 \$ du surplus réservé pour la sécurité routière

ANNEXES

Budget de fonctionnement Dépenses par objets

	Réel		Prévision (juin 23)		Budget		
(en milliers de dollars)	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Rémunération et cotisations de l'employeur	45 159,6	46 623,6	47 391,8	51 603,1	54 466,7	54 869,3	56 534,6
Transport et communication	399,1	297,9	295,7	204,0	381,0	381,0	338,3
Services professionnels	297,5	214,0	539,5	369,4	405,9	218,0	240,3
Services techniques et autres	5 544,4	4 682,9	5 624,9	5 646,6	6 388,5	6 538,5	8 614,2
Location, entretien et réparation	5 359,6	5 228,4	5 541,2	5 465,6	6 170,6	6 170,6	6 864,3
Biens non durables	5 978,9	4 324,4	4 532,9	4 566,1	5 447,6	5 447,6	5 746,3
Biens durables	993,5	1 002,4	521,9	735,9	330,4	330,4	334,3
Frais de financement							
Contributions à des organismes	4 117,4	4 408,3	3 343,8	2 961,7	3 086,5	3 086,5	2 719,3
Autres objets	-2 267,8	-3 068,4	-1 440,4	-1 457,6	-689,4	-690,5	-560,6
Financement							
Total	65 582,2	63 713,5	66 351,3	70 094,8	75 987,8	76 351,4	80 831,0

Budget de fonctionnement Dépenses par catégorie d'emplois -Rémunération et cotisation de l'employeur

(en milliers de dollars)		Budget						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024		
Cadres de gestion	4 232,5	4 675,6	5 156,6	5 653,9	6 043,6	5 982,5		
Cadres conseil	780,7	888,0	1 051,1	1 194,4	1 396,1	1 477,1		
Sous-total — Cadres	5 013,2	5 563,6	6 207,7	6 848,3	7 439,7	7 459,6		
Personnel politique	202,9	197,5	214,5	228,4	221,9	213,2		
Contremaîtres	2 436,0	2 571,7	2 518,6	2 599,3	2 678,0	2 698,5		
Cols blancs	11 102,1	11 834,9	11 770,5	12 152,3	14 014,4	14 797,7		
Professionnels	4 676,4	5 603,0	6 498,0	7 184,4	7 778,6	7 911,7		
Cols bleus	19 332,0	21 094,1	21 243,3	22 142,8	23 490,4	24 191,4		
Gestion des postes vacants	-972,8	-733,9	-737,0	-748,4	-753,7	-737,5		
Total	41 789,8	46 130,9	47 715,6	50 407,1	54 869,3	56 534,6		

Budget de fonctionnement Dépenses par catégorie d'emplois -Années-personnes

		Budget					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Cadres de gestion	28,0	33,0	34,0	36,0	38,0	39,0	
Cadres conseil	7,0	8,0	9,0	10,0	11,0	12,0	
Sous-total — Cadres	35,0	41,0	43,0	46,0	49,0	51,0	
Personnel politique	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	
Contremaîtres	21,1	22,1	21,0	21,0	21,0	21,5	
Cols blancs	159,0	174,8	169,6	171,5	190,8	193,9	
Professionnels	42,9	50,6	56,3	60,3	63,6	64,8	
Cols bleus	242,8	253,2	250,7	252,2	261,7	271,3	
Gestion des postes vacants	-	-	-	-	-	-	
Total	502,8	543,7	542,6	553,0	588,1	604,5	

